

GRAND PRIX JEUNES DE BOURGES

30 et 31 MAI 2020

UGOLF BOURGES

16 rue Jacques BECKER 18000 BOURGES

02 48 21 20 01 – contact@gardengolf-bourges.fr

<https://jouer.golf/bourges>

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve comptant pour le mérite national jeune ouverte à tous les joueurs de catégorie minime ou moins, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du statut amateur, ayant acquitté le «droit de jeu fédéral» de **35,00€**. Tous les joueurs licenciés devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club **avant le 29 Mai**, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 jours.

Catégories séries, quotas et repères : Distances de jeu (conformes aux préconisations de la *ffgolf*)

Catégories	Garçons			Filles		
	Quota mini	Quota maxi	Repères	Quota mini	Quota maxi	Repères
U 12	15	33	Gris	6	12	Violets
Benjamins	15	33	Jaunes	6	12	Rouges
Minimes	6	9	Blancs	3	9	Bleus

Le champ global des joueurs est limité à 108 (dont au minimum 15 filles et maximum 11 WildCards).

Le champ des joueurs sera déterminé conformément aux stipulations du vade-mecum FFGolf 2020.

Départage : En cas d'égalité, le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la *ffgolf*.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2020.

3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La date de clôture des inscriptions est fixée au **15 Mai 2020, à 12h**.

Les inscriptions, obligatoirement accompagnées du droit d'engagement, se feront uniquement par courrier, et devront être envoyées à l'adresse figurant dans le cadre en haut de page.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le Club publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) : **40 Euros** (20 € pour les membres du club)

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le 23 Mai à 12h.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue le 29 Mai 2020, sur réservation des départs au Golf.

5- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve non-fumeur : § 1.2-2 (I-9-3) vade-mecum ffgolf

Les Cadets sont interdits. Les chariots électriques ne sont pas autorisés ainsi que les appareils de mesure de distance (jumelles, montres et téléphones).

*Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) **devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs ne permettant pas de donner de conseil ni d'influencer les joueurs.** Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.*

6- PRIX

Classement en brut uniquement.

Les trois premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

7- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel